Octobre 2014

La lettre du smabt

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

L'aéroport de Beauvais-Tillé fait figure d'exception : il est le seul, parmi les dix plus grands aéroports français, à être géré par des collectivités locales au plus près des besoins du territoire et des attentes des riverains.

Le Conseil général de l'Oise, le Conseil régional de Picardie et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, unis au sein du SMABT (Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé), ont multiplié les initiatives pour répondre aux diverses préoccupations en matière de lutte contre les nuisances sonores.

Un couvre-feu intégral de minuit à cinq heures, une avance pour accélérer l'insonorisation des logements et des aides complémentaires pour réduire les dépenses : le dispositif ambitieux mis en place par les collectivités membres du SMABT, présenté dans ce numéro, est unique en son genre. Il va bien au-delà de ce que la loi prévoit et n'a pas d'équivalent sur les autres grands aéroports français gérés par l'État.

Pour les riverains de l'aéroport de Beauvais-Tillé, la décentralisation c'est avant tout un gage de protection !

Yves Rome

Yves Rome
Président du SMABT

INSONORISATION DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT : ÊTRE EXEMPLAIRE ET INNOVANT

Comme onze autres aéroports français, l'aéroport de Beauvais-Tillé a mis en place en 2012 un fonds d'aide destiné à l'insonorisation des logements des riverains les plus exposés aux nuisances aériennes. Le SMABT, propriétaire de l'aéroport et la SAGEB, son exploitant, ont conjugué leurs efforts pour qu'à Beauvais cette aide soit mise en œuvre de façon exemplaire et innovante au bénéfice des riverains et de leur cadre de vie.

Depuis qu'il a franchi le seuil des 20 000 mouvements d'avions par an, l'aéroport de Beauvais-Tillé est entré dans le club des aéroports français tenus de mettre en place un fonds d'aide à l'insonorisation de ses riverains. Une taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) est collectée, à chaque décollage, auprès des compagnies aériennes pour alimenter ce fonds. Un plan de gêne sonore (PGS) a été arrêté par le préfet, sur la base d'une évaluation objective du bruit subi, pour définir les habitations pouvant bénéficier de l'aide.

Priorité à la qualité

L'insonorisation des logements est une affaire souvent complexe, qui justifiait de mettre en place un accompagnement spécifique des riverains. Du dépôt des dossiers à la réception des travaux, l'aéroport a donc fait le choix d'assister pas à pas les propriétaires. Il a désigné une société (Espace 9) qui les aide dans le montage des dossiers, procède au diagnostic acoustique, préconise les travaux à réaliser, conseille sur le choix des entreprises... À chaque étape de la procédure, les riverains bénéficient d'un interlocuteur compétent et réactif. Une première sur les aéroports français !

Soucieux de la qualité des travaux réalisés, l'aéroport – en partenariat avec la chambre de métiers – a mis au point une formation à l'insonorisation pour les entreprises locales. Tous les prestataires qui interviennent sur les chantiers sont formés aux principes de base de l'acoustique et aux règles de l'art pour une isolation réussie. Ils ont signé avec l'aéroport une charte de qualité qui les engage sur l'efficacité des travaux réalisés. Encore une fois, une démarche sans équivalent sur les aéroports nationaux. Les résultats sont d'ailleurs probants. Pour les riverains ayant fini les travaux, le taux de satisfaction atteint plus de 98 %.

Accélérer le rythme des travaux

La taxe sur les nuisances sonores aériennes rapporte au total un peu plus de 200 000 euros par an à l'aéroport pour la gestion du fonds d'aide : une somme importante mais insuffisante pour réaliser rapidement l'ensemble des travaux dont tous les riverains ont besoin. C'est pourquoi le SMABT a décidé, en décembre 2013, d'abonder le fonds d'un montant supplémentaire de 2 millions d'euros. Une avance qui permet de quadrupler la trésorerie du fonds et grâce à laquelle une centaine de logements ont déjà pu être insonorisés ou le seront dans les prochaines semaines. Les riverains de l'aéroport échappent ainsi aux « files d'attente » constatées sur d'autres aéroports.

Des aides exceptionnelles

L'action du SMABT ne s'est pas arrêtée là. Pour les riverains qui avaient réalisé des travaux d'insonorisation avant la mise en place du fonds d'insonorisation, les textes ne prévoyaient aucune aide. Le Syndicat mixte a donc pallié ce vide juridique. Une aide rétroactive leur a été versée pour financer tous les travaux de menuiserie, de toiture, ..., qu'ils avaient réalisés avant 2012. L'aide rétroactive a bénéficié à près de 90 riverains pour un budget de 635 000 euros.

Dernière initiative en date : l'aide complémentaire du SMABT. Pour les riverains de tous les aéroports, l'aide financée par les compagnies aériennes est plafonnée en fonction de la situation et de la taille du logement. La

Le PGS : qu'est-ce que c'est ?

Le plan de gêne sonore (PGS) est la carte qui délimite les zones autour des aéroports dans lesquelles les riverains peuvent bénéficier d'une aide à l'insonorisation. Le PGS est élaboré par la direction générale de l'aviation civile sur la base des estimations de trafic et des trajectoires de vol. A Beauvais, le plan a été arrêté en 2012 et couvre une partie des communes de Tillé et de Troissereux ainsi que le hameau du Plouy Saint-Lucien, soit environ 450 logements.

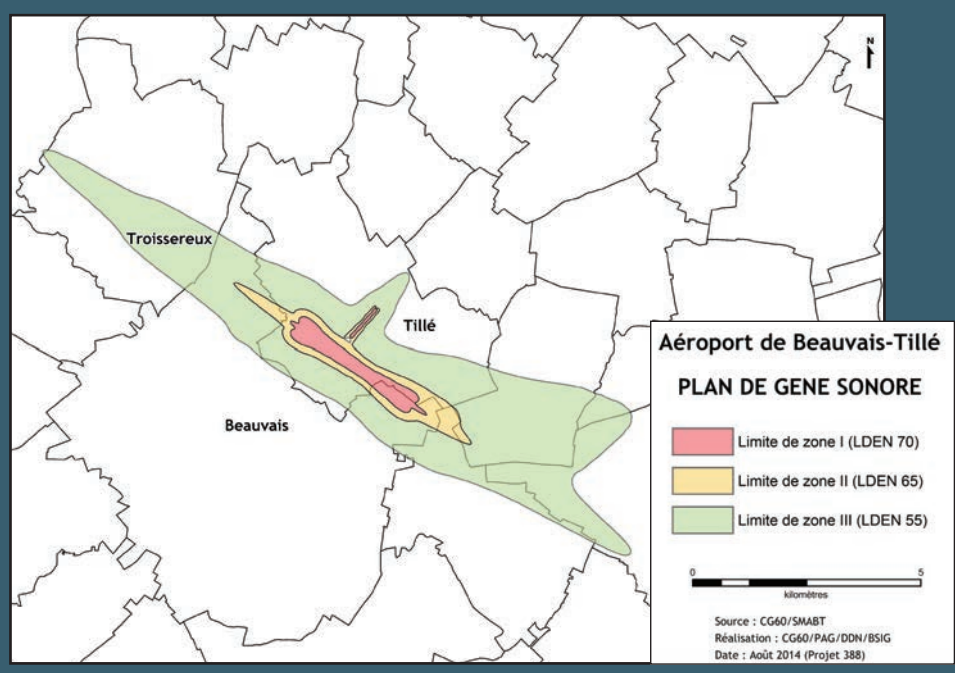

somme n'est généralement pas suffisante et les riverains doivent souvent choisir entre supporter un reste à charge ou renoncer à une partie des travaux. Mais là encore, Beauvais-Tillé fait exception. Si le montant des travaux d'insonorisation est supérieur à l'aide financée par la TNSA, les riverains peuvent bénéficier d'une aide complémentaire accordée par le Syndicat mixte. Son montant : jusqu'à 5 000 euros par foyer.

109
logements ont bénéficié de l'aide TNSA.

86
logements ont bénéficié de l'aide rétroactive

Résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des riverains insonorisés

À la question « Êtes-vous satisfait des relations avec les équipes de chantier » :
93 % ont répondu **« très satisfait »,**
7 % **« satisfait »**.

À la question, « Êtes-vous satisfait de la qualité des produits » :
78 % ont répondu **« très satisfait »,**
20 % **« satisfait »,**
2 % **« sans avis »**.

À la question, « Êtes-vous satisfait de la qualité des finitions » :
78 % ont répondu **« très satisfait »,**
22 % **« satisfait »**.

Obtenir une aide à l'insonorisation
→ *mode d'emploi*

Les riverains de l'aéroport résidant dans le périmètre du PGS et qui souhaitent engager des travaux d'insonorisation peuvent prétendre à une aide versée par l'exploitant de l'aéroport (la SAGEB) complétée par une aide financée par le SMABT. Voici les deux étapes à suivre :

Étape 1 : AVANT D'ENGAGER LES TRAVAUX
Déposer une demande d'aide au titre du dispositif financé par la taxe sur les nuisances sonores aériennes. Le montant de l'aide dépend de la taille et de la situation du logement.
Contact : Espace 9 – 1140 rue Ampère – ACTIMART – Bat. 1B, entrée A
13581 Aix-en-Provence Cedex 3
N° Vert 0 800 28 46 67
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Étape 2 : À LA FIN DES TRAVAUX
Déposer une demande au titre du dispositif d'aide complémentaire à l'insonorisation financé par le SMABT. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 5 000 euros par logement.
Contact : Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé – 1 rue Cambry
CS 80941 – 60024 Beauvais cedex
N° téléphone : 03 44 06 64 36 Courriel : aeroports@cg60.fr

Ils en parlent...

« Je me suis installé à Tillé en 2007 et le bruit de l'aéroport ne m'a jamais vraiment dérangé. Avouons que ce n'est pas Orly ou Roissy ici, les avions ne décollent pas toutes les deux minutes et ce ne sont pas de gros porteurs. Toutefois, quand j'ai appris il y a deux ans que mon habitation faisait partie du Plan de Gêne Sonore, je me suis évidemment lancé dans cette démarche. J'ai bénéficié au total de 20 500 euros pour les travaux, dont 15 500 versés par par la SAGEB et 5 000 euros au titre de l'aide complémentaire du SMABT. Cela m'a permis de remplacer toutes les fenêtres et portes des pièces à vivre, et grâce au principe de rétroactivité, les travaux engagés pour l'isolation à mon arrivée dans cette maison ont pu m'être remboursés à hauteur de 5 000 euros. La démarche est un peu longue mais j'aurais eu tort de ne pas en profiter. »
M. Boyenval - 43 ans

« Les travaux viennent de se terminer et un expert acousticien a vérifié la conformité des travaux, en présence des artisans. Fenêtres, portes, velux... tout a été fait en 10 jours sans avoir besoin de quitter les lieux. Tout s'est bien passé et je dresse donc un bilan très positif de cette démarche qui ne m'a finalement rien coûté. Sur les 17 500 euros de travaux, 15 500 ont été financés par la taxe aérienne : une somme que j'ai reçue avant de payer les entreprises. Le reste à charge de 2 000 euros a ensuite été couvert par l'aide complémentaire versée par le SMABT. Il faut compter environ 1 an et demi entre les premiers contacts pris et le résultat final mais on a évidemment tout à gagner à faire ces travaux. Ma maison est aujourd'hui dotée d'une bonne isolation thermique et acoustique, et j'ai bénéficié d'un bon accompagnement aux différentes étapes de cette démarche. »
M. Boyer - 58 ans

Cinq nouvelles lignes en 2014

Cette année, cinq nouvelles destinations s'ajoutent à l'offre de vols au départ de Beauvais.

Pour une échappée méridionale, la pointe sud de la Corse est reliée depuis le mois de juin à la Picardie via l'aéroport de Figari, aux portes de Bonifacio. Une belle occasion de s'aventurer sur l'île de Beauté. Toujours au sud, la Grèce fait son entrée dans les nouvelles destinations avec l'aéroport de Thessalonique, en bord de mer Egée. Riga et Skopje, les capitales lettonne et macédonienne, mais aussi Shannon, à l'ouest de l'Irlande, s'ouvrent à vous.

Travaux

Une nouvelle voie d'accès à l'aéroport

Le Département de l'Oise a construit une nouvelle desserte pour faciliter l'accès à l'aéroport de Beauvais – Tillé. L'infrastructure, sur la RD 203, a été inaugurée le 21 juillet par Yves Rome, Sénateur, Président du Conseil général de l'Oise, aux côtés d'Emmanuel Berthier, Préfet de l'Oise, de Béatrice Lejeune, Vice-Présidente de la Région Picardie, de Patrick Deguise, Vice-Président du Département de l'Oise chargé de la voirie départementale et des infrastructures, de Joseph Sanguinette, Vice-Président du Département de l'Oise, de Dominique Devillers, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et de Bruno Marchetti, maire de Tillé.

La desserte détournera 90 % du trafic actuel en bordure de l'aéroport, favorisant ainsi son développement, tout en garantissant un cadre de vie préservé aux riverains. Le Département a financé 50 % de l'investissement total (6,5 millions d'euros), aux côtés de la Région Picardie.

Un chantier mené dans un délai record

Rénover 18 000 m² de parkings avions et 27 000 m² de piste en moins de cent heures ! Cette prouesse technique a été réalisée par les équipes de l'aéroport du 3 au 6 juin derniers lors d'une impressionnante opération menée sur les voies de circulation des avions en face du terminal T1. Le chantier, qui a nécessité la fermeture de l'aéroport, a mobilisé jour et nuit plus de 300 ouvriers pour un coût total de 2,2 millions d'euros.

Retrouvez ces travaux en video sur :

www.oise.fr/modernisation-beauvais-tille

Qui contacter ?

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé
10-12 rue Charles Caron - 60000 Beauvais - Tél : 03 44 06 64 36
Directeur délégué : Franck Jozek, franck.jozek@cg60.fr
Chef de la Mission Aéroports : Céline Raimbault, celine.raimbault@cg60.fr

photos : © Conseil général de l'Oise / SAGEB / JL Sanson, Survol / DR